



AVIS DE DÉROGATION MINEURE

au 134, chemin de la Petite-Anse

Avis PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Rivière-Ouelle,

QUE :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 7 juillet 2015, à 20 heures, à la salle du conseil située au 108 rue de l'Église, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La construction d'un garage à moins de 4 mètres de la ligne latérale tel qu'exigé par le règlement.

Dans le cas où le conseil décidait d'accorder la dérogation mineure demandée, elle sera réputée conforme au règlement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance ordinaire du conseil municipal.

DONNÉ à Rivière-Ouelle, ce 22 juin 2015.

Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier